



Charles-Édouard, 12 ans
Ambassadeur Enfant Soleil



For an English version, please visit maisonenfantsoleil.ca

Le genre masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Qui peut participer au tirage ?

- Toute personne âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse municipale seront inscrits sur le coupon de participation.
- Toute personne se trouvant sur le territoire de la province de Québec au moment de l'achat, que ce soit sous format papier ou électronique. (Ex : vous habitez l'Ontario, mais vous vous procurez un billet lors d'un passage au Québec. Votre adresse de l'Ontario devra être inscrite sur le billet.)
- L'offrir en cadeau : il est possible d'offrir un billet de tirage en cadeau à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidente du Québec. Pour qu'elle soit éligible, vous devrez inscrire son nom, son adresse municipale et ses coordonnées sur le billet. Vous pouvez aussi les acheter à votre nom et les offrir ensuite. Dans ce cas, il est important de rédiger un document stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient à « X » et lui a été remis en cadeau. Même si vous êtes nommé comme étant gagnant d'un prix, la personne à qui le billet appartient sera légalement en mesure de réclamer le prix en son nom, selon les modalités du tirage.
- Un groupe peut également se procurer un billet de tirage, pourvu que le nom de chacune des personnes qui ont acheté le billet figure sur le coupon de participation. Si l'espace est insuffisant ou que les billets ont été achetés en ligne, il suffit de nommer un représentant du groupe, puis de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient au groupe représenté par (nom du représentant). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer. Il est également possible d'acheter plusieurs billets.
- Une entreprise peut se procurer un billet de tirage. À noter que c'est l'entreprise qui sera déclarée gagnante du prix, si le billet est tiré. Si l'entreprise est un regroupement d'employés, il est important de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe ou individus représentés par (nom de l'entreprise). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.
- Personnes non éligibles au tirage : les personnes âgées de moins de 18 ans, les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes demeurant à la même adresse municipale qu'eux.

Où et quand peut-on acheter des billets ?

- Après des partenaires du réseau de vente officiel :
 - RE/MAX : du 20 février au 15 juin 2024
 - Walmart : du 20 février au 4 juin 2024
 - Maisons Bonneville : du 20 février au 15 juin 2024
 - Chaussures Pop - Go Sport : du 20 février au 19 mai 2024
 - Familiprix : du 28 février au 12 juin 2024
 - Couche-Tard : du 2 au 29 avril 2024
 - Toujours Mikes : du 25 mars au 2 juin 2024
- En ligne, au **maisonenfantsoleil.ca**, du 25 janvier au 2 juillet 2024 ;
- Au siège social d'Opération Enfant Soleil du 20 février au 15 juin 2024 ;
- D'autres partenaires autorisés par Opération Enfant Soleil vendent également des billets papier et en ligne durant ces mêmes périodes.
- **L'offre de 12 billets pour 100\$ est disponible en quantité limitée et presque exclusivement en ligne, à l'exception des détaillants participants qui possèdent une quantité limitée de cette offre en papier. Si vous désirez profiter de cette offre, on vous suggère d'opter pour un achat en ligne afin de garantir le coût à 100\$.**

Vos numéros billets achetés en ligne, accompagnés des coupons-rabais imprimables, vous seront envoyés électroniquement, par courriel. Ce courriel ne contiendra pas de billet à imprimer, seulement des numéros pour le tirage et aucun billet physique ne pourra être imprimé et envoyé par la poste lorsqu'acheté en ligne. Il est important de vérifier votre boîte courriels indésirables si celui-ci ne s'affiche pas dans votre boîte de réception.

Quand le tirage aura-t-il lieu ?

- Le tirage du Grand prix et du Prix voiture se fera le 18 juillet 2024, entre 6 h et 9 h, en direct de l'émission Salut Bonjour, à TVA. Le tirage des 27 prix secondaires sera filmé et publié le jour même, sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.
- Tous les gagnants seront avisés par téléphone dans les 48 heures suivantes et leur nom sera dévoilé sur le site Web www.maisonenfantsoleil.ca, dans *Le Journal de Québec*, *Le Journal de Montréal* et sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Quelle est la quantité de billets à vendre ?

- Un total de 631 100 billets, numérotés de 000001 à 631100 sont disponibles. Le coût unitaire du billet est de 12 \$ ou de 12 billets pour 100 \$, une offre exclusive disponible en quantité limitée.
- L'offre de 12 billets pour 100 \$ est presque exclusivement offerte en ligne. Quelques partenaires en auront en format papier, en quantité très limitée.

Quelle est la somme remise à Opération Enfant Soleil pour chaque billet vendu ?

- Le montant de la vente de billets est entièrement remis à Opération Enfant Soleil. Nous sommes foyés de pouvoir compter sur l'appui de généreux partenaires qui nous permettent de réduire le coût d'opération d'un tel projet à son minimum.

Quelle est la valeur des prix du tirage?

- Le titulaire du premier billet tiré remportera le Grand prix d'une valeur de 650 000 \$ taxes incluses, comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration, l'ameublement extérieur et un chèque de 100 000 \$ pour l'achat d'un terrain. Les honoraires de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction, les taxes municipales et scolaires, et les droits de mutation sont aux frais du gagnant. La photo de la Maison Enfant Soleil étant fournie à titre indicatif, le produit final peut différer.

Ce premier gagnant devra choisir entre le Grand prix et la somme de 400 000 \$ en argent.

- Le titulaire du deuxième billet tiré remportera le Prix voiture, soit un véhicule KIA EV6 GT 2024 d'une valeur de 95 000 \$, incluant les taxes et la préparation et le transport. Toute option supplémentaire est aux frais du gagnant de même que les frais d'immatriculation, les assurances, l'essence et l'entretien du véhicule.

Ce deuxième gagnant devra choisir entre le Prix voiture et la somme de 65 000 \$ en argent, offerte par le concessionnaire.

Vingt-sept (27) prix secondaires, tirés dans l'ordre suivant :

- Le titulaire du troisième billet tiré obtiendra un spa InnovaSpa offert par Club Piscine Super Fitness d'une valeur de 5 750 \$ (taxes incluses) ;
- Les 2 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1000 \$ échangeable chez Meubles Léon ;
- Les 2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1000 \$ offert par RE/MAX ;
- Les 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Familiprix ;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 \$ échangeable chez Chaussures Pop - Go Sport ;
- Les 4 derniers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Toujours Mikes.

Ces prix sont non remboursables, non transférables, non monnayables et non substituables.

Où puis-je visiter la Maison Enfant Soleil ?

- Il sera possible de visiter la Maison Enfant Soleil signée Bonneville 2024 au Salon Expo Habitat de Québec du 22 au 25 février 2024 et sur le site des Industries Bonneville (601, de l'Industrie, Belœil, Québec J3G 0S5) d'avril à juillet. Vous pourrez également la découvrir grâce à la visite virtuelle propulsée par notre partenaire RE/MAX Québec, qui sera disponibles dès le 16 avril au www.remax-quebec.com et www.maisonenfantsoleil.ca.

J'ai perdu mon billet, que faire ?

- Nous identifions le gagnant grâce à deux pièces d'identité qui confirment son nom et ses coordonnées, inscrits sur le coupon de participation ou le formulaire électronique dûment rempli lors de son achat. La perte de votre billet n'est pas un problème, que ce soit papier ou en ligne. Cependant, si vous avez déménagé entre le moment de l'achat de votre billet et le tirage, et que vous gagnez un prix, vous devrez avoir une pièce d'identité confirmant l'adresse sur le billet pour réclamer votre prix.

Si les prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivant le tirage, qu'advient-il ?

- Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage (19 août 2024), les prix seront réutilisés dans le cadre d'autres activités de collecte de fonds d'Opération Enfant Soleil.

Puis-je avoir un reçu de charité pour mon achat de billets ?

- Malheureusement, aucun reçu n'est délivré pour l'achat de billets de tirage. Cet achat ne constitue pas un don pur au sens de la réglementation à laquelle les organismes sans but lucratif sont soumis, puisque vous retirez un bénéfice de votre achat, soit la chance de gagner un prix.

Quels sont les coupons-rabais offerts avec mon billet ?

- 5 sous par litre d'essence de rabais chez Couche-Tard ;
- 500 points Familiplus ;
- 5 \$ de rabais chez Toujours Mikes (échangeable en restaurant et en ligne) ;
- 10 \$ de rabais chez Chaussures Pop - Go Sport (échangeable en magasin).

Chaque coupon-rabais pourra être réclamé selon les modalités applicables. Pour les coupons reçus électroniquement, vous devez en présenter une version imprimée pour les réclamer, sauf s'ils peuvent être réclamés en ligne.

Les coupons-rabais offerts par nos partenaires peuvent varier chaque année et Opération Enfant Soleil n'est pas responsable des modalités de réclamation des coupons-rabais auprès des partenaires participants.

Billet en ligne (format électronique)

Comment s'assurer que mon achat en ligne a bien été complété ?

- Dans les 24 heures qui suivent votre achat de billet, vous recevrez un courriel comprenant le ou les numéros de vos billets de tirage, ainsi qu'**une série** de coupons-rabais.
- Un coupon de participation pour chaque billet acheté est automatiquement ajouté au baril de tirage.

De quelle façon vais-je recevoir mes billets achetés en ligne ?

- Vous recevrez un courriel avec contenant vos numéros de billets pour le tirage seulement (pas de "vrai" billet). Assurez-vous d'avoir une adresse courriel valide avant de faire l'achat et de l'inscrire correctement. Vous recevrez un courriel au plus tard 24 heures après votre achat.
- Si vous achetez vos billets au panier d'achat d'un de nos partenaires, via son site transactionnel, prévoyez 7 à 10 jours de délai pour recevoir vos numéros de billets par courriel.
- À noter qu'une seule série de coupons-rabais vous sera acheminée par courriel avec votre achat de billets en ligne, même si plusieurs billets ont été achetés. Les coupons qui ne sont pas échangeables en ligne doivent être imprimés et présentés en magasin pour obtenir la réduction selon les modalités applicables.

J'ai acheté un billet en ligne et je n'ai pas reçu les numéros après 24 h. Que faire ?

- Jetez d'abord un coup d'oeil aux courriels indésirables. Si les billets ne s'y trouvent pas, écrire à tirages@operationenfantsoleil.ca en mentionnant le prénom, le nom et l'adresse courriel du détenteur du billet. Notre équipe retournera le billet électroniquement.

Dois-je imprimer les coupons-rabais ?

- Pour bénéficier des coupons-rabais qui sont échangeables en magasin, vous devrez présenter la version imprimée. Aucun magasin n'acceptera la version électronique présentée sur téléphone ou appareil mobile. Le coupon offert par Toujours Mikes est également échangeable en ligne, à l'aide d'un code promotionnel.

Pour information :



maisonenfantsoleil.ca



tirages@operationenfantsoleil.ca



1 877 683-2325